

## DROIT DE L'INFORMATION

Marion Taillefer

A.D.B.S. | « Documentaliste-Sciences de l'Information »

2010/3 Vol. 47 | pages 20 à 21

ISSN 0012-4508

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2010-3-page-20.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

© A.D.B.S.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# droit de l'information

[ **journée d'étude** ] Le 5 juillet 2010, l'ADBS proposait à ses adhérents une journée d'étude sur le thème « Innovations Web 2.0 et données publiques ». L'objectif était de montrer, à travers des retours d'expériences, le rôle stratégique que peuvent jouer les professionnels de l'information comme producteurs et utilisateurs de données publiques, compte tenu de l'évolution des nouvelles technologies de l'information, notamment des apports du Web 2.0.

## Innovations Web 2.0 et données publiques

Les interventions se sont focalisées essentiellement sur trois points : le libre accès ; le modèle économique, la normalisation et l'interopérabilité ; et la valorisation des données publiques.

### Libre accès

L'intervention liminaire de Nicolas Jondet a situé le cadre en rappelant l'inégale mise en œuvre du libre accès du fait de particularismes nationaux : généralisé dans les pays anglo-saxons (notamment aux États-Unis), celui-ci reste encore marginal en France. La politique suivie en milieu anglo-saxon peut constituer, à titre de comparaison, une base utile de réflexion : passage au tout numérique et à l'auto-archivage (déclaration de Durham, 2008), accès public permanent et gratuit à l'ensemble des fonds financés par la recherche publique (Federal Research Public Access Act, 2009). Mais la spécificité américaine en la matière s'illustre avant tout par le modèle des *law revues* fondé sur un système entièrement bénévole de validation des publications universitaires par les étudiants. À l'instar de la prestigieuse *Harvard law review* a ainsi été fondée, à l'université d'Édimbourg en 2004, la revue en libre accès *SCRIPTed*<sup>1</sup> sur le droit

des nouvelles technologies de l'information, qui met directement en application ces principes.

Qu'il prenne la forme d'entrepôts de données (*repositories*) ou de revues librement consultables, le libre accès présente des intérêts incontestables pour les universitaires : une diffusion plus flexible et rapide de l'information (avec notamment la possibilité d'accéder aux pré-prints des articles et à leurs métadonnées), un référencement dans les entrepôts d'archivage et, tout particulièrement aux États-Unis, le gage d'une réputation et d'une carrière universitaire.

### Modèle économique, normalisation et interopérabilité

L'intervention de Jean-Marc Trouillard (BRGM) a souligné le faible intérêt qui s'attache à une logique de rentabilité en matière de vente des données à l'unité, concernant le système d'information géographique des données publiques du Bureau de recherches géologiques et minières, par rapport à une mise à disposition gratuite de l'intégralité des documents par téléchargement. Au-delà de la valeur économique, la normalisation et l'interopérabilité sont le gage d'un véritable travail de qualité que

doivent entreprendre les professionnels de l'information.

L'expérience novatrice de normalisation des métadonnées menée en 2003 sur le site européen de cartographie interactive, comme le travail de référencement des textes dans un plan de classement préalable à la mise en œuvre du portail Légimobile<sup>2</sup> de diffusion du droit de Legifrance sur support mobile, fournissent deux exemples intéressants d'outils conjuguant gratuité, interopérabilité et *open source*.

### Valorisation des données publiques

Corollaire de la normalisation et de l'interopérabilité, la valorisation des données publiques est un enjeu que doit prendre en considération tout professionnel de l'I-D.

L'intervention de Bernard Benhamou (DUI), consacrée à la présentation du portail Proxima mobile<sup>3</sup>, a ainsi mis l'accent sur la nécessaire articulation entre les données publiques et les services de proximité. Ce portail de services d'intérêt général gratuits et accessibles depuis les téléphones mobiles, qui est coordonné par la Délégation aux usages de l'Internet, propose ainsi un ensemble d'applications liées à des services de proximité. On notera l'application du Louvre qui

<sup>1</sup> [www.law.ed.ac.uk/ahrc/script-ed](http://www.law.ed.ac.uk/ahrc/script-ed)  
<sup>2</sup> <http://legimobile.fr>  
<sup>3</sup> [www.proxima-mobile.fr](http://www.proxima-mobile.fr)

aura permis de faire collaborer une grande institution culturelle et une plus petite société multimédia. Le mobile peut également servir à des usages plus économiques, voire écologiques, comme le montrent des applications fondées sur le concept de « Smartgrid », permettant d'optimiser la production et la distribution et de mieux mettre en relation l'offre et la demande entre les producteurs et les consommateurs d'électricité...

La logique orientée utilisateur constitue en effet un vecteur complémentaire de valorisation des données publiques. Il faut privilégier une logique d'usage sur une logique fonctionnelle par la prise en compte des contextes propres aux besoins de l'utilisateur, associant davantage la fonction à l'objet. Georges-André Silber (ENSM) a mis tout particulièrement en exergue l'enjeu de simplification de la structuration des données de manière à les rendre immédiatement lisibles et intelligibles. À ce titre, le portail Légimobile fournit plusieurs illustrations d'une ergonomie étudiée, qu'il s'agisse de la sélection des informations utiles ou du masquage pour l'utilisateur des processus techniques lors du lancement d'une recherche.

À la question du support, également cruciale pour la valorisation des données publiques, la technologie du téléphone mobile est apparue comme la plus appropriée : tout en mettant en œuvre des fonctions simplifiées, elle permet de reconnaître, au moyen d'une segmentation des fonctions et des services, le contexte d'utilisation d'un usager et de générer l'envoi du service approprié.

Si un usage poussé à l'extrême de cet « Internet des objets » présente les risques d'une traçabilité totale sur les objets environnant l'utilisateur, il reste que les perspectives offertes au professionnel de l'information par l'ensemble des innovations présentées au cours de cette journée sont très prometteuses pour la production et l'utilisation des données publiques. •

**Marion Taillefer**

marion.taillefer@pm.gouv.fr